

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet immobilier du Parc habité de l'Hydro situé à Sainte-Adresse (76)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS Nexity IR Programmes Normandie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Malo PERCEVAUX - Directeur général

RCS / SIRET

824 418 503 00010

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39° : « a) Travaux et constructions qui créent une surface au sens de l'article R.111.22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² ».	Surface de plancher développée : environ 18872 m ² . Assiette de l'opération : environ 32800 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaménager le site de l'ancienne Ecole de la Marine Marchande, délaissé depuis 2015. Le site est situé à Sainte-Adresse (76) sur la falaise cauchoise et dispose d'une vue sur la mer (à partir de R+1/R+2). Le projet est prévu dans un site déjà urbanisé, notamment au nord et à l'est. Le projet prévoit la construction de 280 logements dont 30% de logements sociaux, d'une résidence de service et son pôle médical, de cellules commerciales, d'une crèche et d'un centre culturel avec un restaurant en toiture. Le sous-sol accueillera un parking souterrain. Plus de la moitié du site sera aménagée en espaces verts à haute valeur écologique et permettra la création d'un parc public et d'un parc résidentiel ouvert sur la ville. Pour la réalisation de ce projet, un des bâtiments de l'école sera conservé et rénové. Les autres bâtiments ont déjà été démolis par l'EPF Normandie, actuel propriétaire du site pour le compte de la mairie.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à créer un parc habité dynamique au cœur de la ville de Sainte Adresse. Il inclut ainsi la construction d'environ 18872 m² de surface de plancher (SDP), 280 logements dont 90 logements en accession, 84 logements sociaux et 106 logements en résidence de service, un pôle médical d'environ 479 m² au sein de la résidence de service, un centre culturel d'environ 1135 m² SDP, 4 locaux commerciaux sur environ 172 m² et une crèche d'environ 151 m². Le reste du site sera aménagé en espaces verts, ce qui porte le coefficient de pleine terre à 57,5%. Le site sera traversé uniquement par des voies de circulation douce.

Le projet s'inscrit en cohérence avec le PLU de la ville de Sainte-Adresse : situé en zone UM, l'aménagement du site doit porter sur le renouvellement urbain. Il correspond également aux exigences de l'OAP dédié à l'ancien site de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande, à travers, entre autres, la création d'un grand espace paysager ouvert au public et la conservation et valorisation du bâtiment de l'Hydro.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'implante sur le site de l'ancienne Ecole de la Marine Marchande à Sainte-Adresse (76). A l'heure actuelle, le site accueille un bâtiment qui sera rénové et valorisé dans le cadre du projet ainsi qu'une friche herbacée sur l'ensemble du reste du site.

Depuis le déménagement de l'école en 2015, l'EPF Normandie, propriétaire du site pour le compte de la mairie, a effectué plusieurs travaux sur le site. Cinq bâtiments, dont la rénovation n'était pas prévue, et la tour de refroidissement ont été démolis. Le bâtiment à rénover a fait l'objet d'un désamiantage. Les sols pollués ont été dépollués. Une purge des fondations à -1m au dessous du niveau le plus bas a été réalisée. Les déchets issus du démantèlement ont été évacués dans des filières spécialisées en favorisant des filières de valorisation. Un débroussaillage du site a été réalisé.

Les travaux pour la suite du projet consisteront donc en la construction de trois bâtiments, en la rénovation du bâtiment central « l'Hydro » et en l'aménagement des espaces verts. Le début des travaux est prévu pour le 3ème trimestre de 2023 pour une livraison en 2025. Nexity s'engage à réduire les nuisances du chantier, au travers d'une charte de chantier propre. Des dispositions sont prises pour limiter les nuisances de chantier, préserver l'environnement et les riverains, notamment par la maîtrise du bruit, de la pollution de l'eau et des sols, des poussières, des déchets et des dégradations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet enrichit la ville de Sainte-Adresse de 280 logements dont une résidence de service. Il permet aussi la dynamisation de Sainte-Adresse par la création d'un espace culturel et de son restaurant ainsi que par l'accueil de commerces. Les espaces verts publics, totalement ouverts sur la ville, permettent la création d'un nouveau parc à disposition des habitants de Sainte-Adresse.

Le site sera traversé uniquement par des voies de circulation douces. Il sera desservi par une ligne de bus reliant Sainte-Adresse au Havre. Les accès au parking et pour la livraison se feront par la rue Georges Boissaye du Bocage et par la Route du Cap. Les accès piétons aux bâtiments se feront également par des entrées sur ces deux rues et par des entrées donnant sur le parc. Conformément au PLU, les bâtiments seront raccordés aux réseaux séparatifs publics de distribution des eaux potables et d'assainissement des eaux usées. La gestion des eaux pluviales sera réalisée majoritairement sur place grâce à la surface en espaces verts.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire.

Le projet a été soumis à un permis de démolir.

Le projet est soumis à une demande de dossier de déclaration de loi sur l'eau (rubrique 1.1.1.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette de l'opération	32800 m ²
Surface de plancher créée par le projet	environ 18872 m ²
Surface d'espaces extérieurs	environ 18853 m ²
Hauteur des constructions	De R+3 à R+5
Nombre de logements créés	280 logements
Places de stationnement créées en sous-sol	320 places minimum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

66 route du Cap, 76310 Sainte-
Adresse

Coordonnées géographiques¹

Long. 0.0746°

Lat. 49.5094°

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans un périmètre de ZNIEFF, mais il se situe à la limite de la ZNIEFF de type 2 « Le littoral du Havre à Antifer ». Trois autres ZNIEFF se situent à moins de 500 m du site. Voir annexe.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un Arrêté de Protection de Biotope (APB).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la commune de Sainte-Adresse (76) qui possède une façade littorale sur la Manche. Le site d'étude est situé à 400 m du littoral. La commune est concernée par la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports de l'Etat a été approuvé dans le département. La commune est concernée. Le site du projet n'est pas concerné par les servitudes acoustiques établies dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un PPRN intitulé Plan de Prévention des Risques Naturels mouvements de terrain de Sainte-Adresse. Le site du projet n'est pas inclus dans le zonage réglementaire du PPRN. Voir annexe.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des sites BASAIS ou BASOL. Cependant, des études techniques ont révélé la présence de pollution sur le site. 905 cibles correspondant à de potentielles munitions ont été diagnostiquées par des analyses pyrotechniques. De l'amiante a été constatée dans certains bâtiments. Des teneurs en hydrocarbures ont été mesurées dans les sols. Des premiers travaux ont été réalisés sur le site et ont permis l'évacuation de matériaux de construction et de terres, le désamiantage d'un bâtiment et l'évacuation de 5 tonnes d'eaux hydrocarbonées. Une partie des hydrocarbures présents dans les sols n'a pas pu être évacuée. Voir annexes.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans un périmètre de captage d'eau. L'eau alimentant la commune de Sainte-Adresse provient d'une source de captage située à Yport.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 400 m environ et est intitulé « Littoral Cauchois ». Voir annexe.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 500 m d'un site classé depuis 1992 : Le cap de la Hève et la plage de Sainte-Adresse.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrivée de nouveaux habitants s'accompagne de consommations en eau potable. Dans l'agglomération havraise, en 2020, la consommation moyenne d'eau potable par habitant est de 133 litres par jour, soit 81 555 litres/jour pour les 280 logements. Pour la commune de Sainte Adresse, l'eau provient d'une source de captage située à Yport.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les cartographies du BRGM, le retrait gonflement des argiles est en zone d'aléa faible sur le site. Les données hydrogéologiques font référence à une nappe, qui baigne la Craie du Cénomanién. La carte des remontées des nappes établie par le BRGM fait état d'un aléa très faible au droit de la zone d'étude.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'un niveau de sous-sol implique l'excavation des sols en place. Les sols concernés sont anthropiques et ont déjà été remaniés. L'opération implique également la démolition des bâtiments en place. Les terres concernées par la présence de substances non conformes aux critères fixant les conditions d'acceptation des terres dans les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) ont été dirigées vers une filière de type Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI+), vers des Centres de Comblement de Carrières (CCC) et vers des Installations de Stockage de Déchets Inertes non Dangereux (ISDND). Les autres terres de ces parcelles ont été dirigées vers une filière de type ISDI. Une partie des terres a été laissée sur site et sera réemployée en sous couche des VRD. Voir annexe.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de l'opération nécessite un apport de matériaux de construction selon les filières traditionnelles en Seine-Maritime. Le projet intègre des espaces verts et paysagers. L'aménagement de ces espaces pourra nécessiter un apport en terre végétale, non quantifiable à ce stade.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que fortement urbanisé avant démolition des bâtiments, le projet accueille actuellement une friche herbacée qui sera détruite par le projet, en partie pour la construction de nouveaux bâtiments. Le reste de la friche fera l'objet d'un travail paysager pour la création d'un parc public à haute valeur écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 400 m du site Natura 2000 Directive Habitats « Littoral Cauchois » dont les habitats sont essentiellement des récifs, des fôrets alluviales, des falaises de craies et des tourbières basses alcalines. Ces habitats ne sont pas représentés sur le site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est accolé à la ZNIEFF de type 2 «Le littoral du Havre à Antifer» en limite ouest et à moins de 500 m de trois autres ZNIEFF. Cependant, le projet visant à renouveler un espace déjà urbanisé et ne possédant pas les types d'habitats présents dans les ZNIEFF, il n'aura à priori pas d'impact sur celles-ci.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site accueille aujourd'hui temporairement une friche herbacée, suite à des travaux de démolition pour le réaménagement du site. Avant ces travaux de démolition, le site était majoritairement imperméabilisé et accueillait quelques espaces de pelouses arborées. En tenant compte de ces espaces imperméabilisés, le projet sera à l'origine de la consommation d'espaces naturels sur environ 3000 m ² pour la construction de bâtiments.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans le rayon d'influence d'une ICPE / d'une conduite d'hydrocarbure, ni proche de voies de transports de marchandises dangereuses. Cependant, des études pyrotechniques ont révélé la présence de 905 cibles correspondants à des munitions dans le sol. Le site fera l'objet d'une dépollution.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la sismicité, la commune se trouve dans une zone de sismicité 1 (très faible) où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages « à risque normal ». Mouvements de terrain : l'aléa retrait gonflement des argiles est faible au droit de l'emprise du projet. Le site n'est pas concerné par la présence d'anciennes carrières. Le site n'est pas en zone inondable. Voir annexe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet a une vocation résidentielle et n'accueillera pas d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine. Le diagnostic environnemental a mis en évidence la présence de sources de pollution (potentielles munitions, hydrocarbures, amiante). Les prescriptions établies par les études techniques (dépollution, désamiantage, assistance pyrotechnique) seront intégrées dans la conception du projet et pendant les travaux. Voir annexe.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, l'opération va générer un trafic d'engins lourds (évacuation et apport de matériaux). Ces nuisances seront limitées, au travers d'une charte de chantier propre. En phase exploitation, le projet va générer des déplacements (voitures, modes doux). Une ligne de bus dessert le site du projet. Les gares SNCF ne sont pas accessibles à pied depuis le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores, notamment en période de chantier. Ces nuisances seront limitées, au travers d'une charte chantier propre. L'opération se situe sur un secteur d'aménagement, le trafic généré par le projet va provoquer une augmentation de l'ambiance sonore. Sans objet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de générer des odeurs, notamment des odeurs de chlore liées à la piscine de la résidence de service et des odeurs de restauration.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude n'est pas concerné par des nuisances olfactives significatives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les nuisances seront limitées au travers d'une charte de chantier propre.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine d'émissions lumineuses (éclairage des espaces extérieurs et des constructions), avec le niveau d'éclairage d'un îlot résidentiel. Des mesures seront mises en œuvre afin de réduire les émissions lumineuses produites par le projet et de respecter la réglementation en vigueur.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les émissions lumineuses d'intensité usuelle en contexte urbain.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions polluantes générées par le projet correspondent aux émissions de particules et de gaz à effet de serre générées par le fonctionnement d'un quartier résidentiel, soit les installations de chauffage et les déplacements. Des émissions seront générées en phase travaux. Des dispositions seront prises dans la charte de chantier propre.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre le rejet d'eaux usées liées en grande majorité à l'arrivée de nouveaux usagers. Elles seront rejetées dans le réseau séparatif de la ville de Sainte-Adresse et traitées par la station d'épuration Edelweiss de l'agglomération havraise.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des rejets d'eaux usées liés au fonctionnement normal des bâtiments, sur une base de rejet d'environ 90% de la consommation d'eau potable au réseau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera à l'origine de la production de déchets de différentes natures (déchets inertes, déchets non dangereux, déchets dangereux). Ils seront envoyés dans des filières spécialisées en fonction de leur typologie. Une politique de réemploi sera menée. En phase d'exploitation, le projet sera en majorité à l'origine de la production de déchets ménagers et assimilés liés aux logements, au centre culturel et au restaurant (environ 350 kg/hab/an d'Ordures Ménagères Résiduelles). Des locaux dédiés aux ordures ménagères et des bornes d'apport volontaire sont prévus.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parti urbain, architectural et paysager retenu pour l'opération est en cohérence avec le contexte existant et futur du quartier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Avant projet, le site est urbanisé. Le PLU et l'OAP indique que le réaménagement du site porte sur le renouvellement urbain. Le projet porte une ambition de projet immobilier et s'inscrit en cohérence avec le PLU et l'OAP.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet seront susceptibles d'être cumulées avec les opérations suivantes :

- Ecoquartier agro-forestier « Les jardins de la ville » à Montivilliers qui prévoit la création de 1000 logements sur 60 ha, situé à 7,5 km du site.
- Construction de la Villa Monet accueillant 26 appartements, située à 1,2 km du site.
- ZAC Le Havre Plateau qui accueillera un nouveau parc tertiaire sur 19 ha, située à 2 km du site.
- Parc d'activité mixte tertiaire « Veelage du Havre » sur 3,7 ha, situé à 5,6 km du site.

Voir annexe.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une démarche environnementale est appliquée au projet, à chacune des étapes : diagnostic, programmation, conception, réalisation, préparation de l'exploitation. Des études techniques, réalisées, en cours ou à venir, soutiennent cette démarche. Il s'agit d'aides à la conception du projet et à l'évaluation environnementale, pour in fine, définir des mesures d'évitement, réduction et accompagnement spécifiques à l'opération. Ces mesures concernent les grands enjeux urbains et environnementaux, à savoir santé environnementale, climat, biodiversité et ressources, dans une logique de circularité et de sobriété.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Des annexes abondamment illustrées sont fournies pour compléter la vision environnementale du projet que nous venons de décrire : (7) Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée, (8) Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine, (9) localisation des autres projets connus avec lesquels les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées, (10) documents complémentaires, (11) palette végétale.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

27 juillet 2022

Signature



SAS NEXITY IR PROGRAMMES NORMANDIE
25 allée Vauban
CS 50068
59562 LA MADELEINE CEDEX
SIRET 824 418 503 00010 - 4110A